

# Journals

No. 89

Friday, April 11, 2003

10:00 a.m.

# Journaux

N° 89

Le vendredi 11 avril 2003

10 heures

The Clerk informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Whereupon, Mr. Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh), Deputy Speaker and Chair of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to subsection 43(1) of the Parliament of Canada Act.

## PRAYERS

## GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration at report stage of Bill C-9, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, as reported by the Standing Committee on Environment and Sustainable Development with amendments;

And of the motions in Group No. 1 (Motions Nos. 1 to 24).

### *Group No. 1*

Motion No. 1 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 1, be amended by replacing lines 4 to 7 on page 2 with the following:

“but does not include the Executive Council of — or a minister, department, agency or body of the government of — Yukon, the Northwest Territories or Nunavut, a council of the band within the”

Motion No. 2 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 1, be amended by replacing lines 32 to 36 on page 2 with the following:

“ those lands, other than lands under the administration and control of the Commissioner of Yukon, the Northwest Territories or Nunavut,”

Motion No. 3 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 2, be amended by replacing, in the French version, line 3 on page 4 with the following:

“tive et en temps opportun au processus”

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M. Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh), Vice-président et président des comités pléniers, assume la présidence, conformément au paragraphe 43(1) de la Loi sur le Parlement du Canada.

## PRIÈRE

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, dont le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a fait rapport avec des amendements;

Et des motions du groupe n° 1 (motions n<sup>os</sup> 1 à 24).

### *Groupe n° 1*

Motion n° 1 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 à 7, page 2, de ce qui suit :

« Sont exclus le conseil exécutif et les ministres du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi que les ministères et les organismes de l'administration publique de ces territoires, tout conseil de bande au »

Motion n° 2 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 33 à 37, page 2, de ce qui suit :

« terres dont le Commissaire du Yukon, celui des Territoires du Nord-Ouest ou celui du Nunavut a la gestion et la maîtrise; »

Motion n° 3 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 2, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 3, page 4, de ce qui suit :

« tive et en temps opportun au processus »

Motion No. 4 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 5, be amended by replacing, in the French version, lines 18 to 20 on page 5 with the following:

“environnementale du projet si une autorité fédérale — autre que la société d'État — doit prendre”

Motion No. 5 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 6, be amended by replacing lines 24 and 25 on page 8 with the following:

“(2) An environmental assessment of a project under this section is”

Motion No. 6 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 8, be amended by replacing, in the French version, line 39 on page 10 with the following:

“éventuellement — de l'expertise ou des connaissances vou-”

Motion No. 7 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 8, be amended by replacing, in the French version, lines 16 to 21 on page 11 with the following:

“cées :

- (a) s'il n'y a qu'une autorité responsable du projet, par celle-ci;
- (b) s'il y a plusieurs autorités responsables du projet, par celle qu'elles désignent conjointement ou, si elles ne le font pas dans un délai raisonnable, par celle que l'Agence dési-”

Motion No. 8 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 9, be amended

(a) by replacing, in the French version, line 18 on page 12 with the following:

“16.3 L'autorité responsable consigne et”

(b) by replacing lines 19 and 20 on page 12 with the following:

“tions pursuant to section 20.”

Motion No. 9 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 10, be amended by replacing, in the French version, lines 33 to 44 on page 12 with the following:

“(3) Dans les cas où elle estime que la participation du public à l'examen préalable est indiquée ou dans les cas prévus par règlement, l'autorité responsable :

- (a) verse au site Internet, avant de donner au public la possibilité d'examiner le rapport d'examen préalable et de faire des observations à son égard, une description de la portée du projet, des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen préalable et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description;

Motion n° 4 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 5, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 18 à 20, page 5, de ce qui suit :

« environnementale du projet si une autorité fédérale — autre que la société d'État — doit prendre »

Motion n° 5 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 6, soit modifié par substitution, aux lignes 17 et 18, page 8, de ce qui suit :

« (2) L'évaluation environnementale d'un projet est effectuée dans les cas où »

Motion n° 6 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 8, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 39, page 10, de ce qui suit :

« éventuellement — de l'expertise ou des connaissances vou- »

Motion n° 7 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 8, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 16 à 21, page 11, de ce qui suit :

« cées :

- a) s'il n'y a qu'une autorité responsable du projet, par celle-ci;
- b) s'il y a plusieurs autorités responsables du projet, par celle qu'elles désignent conjointement ou, si elles ne le font pas dans un délai raisonnable, par celle que l'Agence dési- »

Motion n° 8 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 9, soit modifié

a) par substitution, dans la version française, à la ligne 18, page 12, de ce qui suit :

« 16.3 L'autorité responsable consigne et »

b) par substitution, aux lignes 21 et 22, page 12, de ce qui suit :

« aux termes de l'article 20. »

Motion n° 9 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 10, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 33 à 44, page 12, de ce qui suit :

« (3) Dans les cas où elle estime que la participation du public à l'examen préalable est indiquée ou dans les cas prévus par règlement, l'autorité responsable :

- a) verse au site Internet, avant de donner au public la possibilité d'examiner le rapport d'examen préalable et de faire des observations à son égard, une description de la portée du projet, des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen préalable et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description;

(b) avant de prendre sa décision aux termes de l'article 20, donne au public la possibilité d'exami-"

Motion No. 10 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 11, be amended

(a) by replacing line 16 on page 14 with the following:

"included in the Internet site."

(b) by replacing line 9 on page 15 with the following:

"Canada Gazette and included in the Internet site."

Motion No. 11 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 12, be amended by replacing line 9 on page 16 with the following:

"in relation to a project, the responsible authority shall publish a notice of that course of action in the Registry and, notwithstanding any"

Motion No. 12 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 12, be amended by adding after line 14 on page 16 the following:

"(4) A responsible authority shall not take any course of action under subsection (1) before the 15th day after the inclusion on the Internet site of

(a) notice of the commencement of the environmental assessment;

(b) a description of the scope of the project; and

(c) where the responsible authority, in accordance with subsection 18(3), gives the public an opportunity to participate in the screening of a project, a description of the factors to be taken into consideration in the environmental assessment and of the scope of those factors or an indication of how such a description may be obtained."

Motion No. 13 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 13, be amended by replacing, in the French version, line 16 on page 16 with the following:

"sable veille à la tenue d'une consultation publique sur les"

Motion No. 14 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 14, be amended by replacing, in the French version, line 42 on page 17 with the following:

"susceptible ou non, compte tenu de la mise en"

Motion No. 15 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 14, be amended

(a) by replacing, in the English version, line 7 on page 18 with the following:

b) avant de prendre sa décision aux termes de l'article 20, donne au public la possibilité d'exami- »

Motion n° 10 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 11, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 12, page 14, de ce qui suit :

« obtenir copie —, au site Internet. »

b) par substitution, à la ligne 7, page 15, de ce qui suit :

« Gazette du Canada et versée au site Internet. »

Motion n° 11 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 12, soit modifié par substitution, aux lignes 5 à 11, page 16, de ce qui suit :

« (3) L'autorité responsable qui prend la décision visée à l'alinéa (1)b) à l'égard d'un projet est tenue de publier un avis de cette décision dans le registre, et aucune attribution conférée sous le régime de toute autre loi fédérale ou de ses règlements ne peut être exercée de façon à permettre la mise en oeuvre, en tout ou en partie, du projet. »

Motion n° 12 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 12, soit modifié par adjonction, après la ligne 11, page 16, de ce qui suit :

« (4) L'autorité responsable ne peut prendre une décision dans le cadre du paragraphe (1) avant le quinzième jour suivant le versement au site Internet des documents suivants :

a) l'avis du début de l'évaluation environnementale;

b) la description de la portée du projet;

c) dans le cas où l'autorité responsable donne, au titre du paragraphe 18(3), la possibilité au public de participer à l'examen préalable, la description des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description. »

Motion n° 13 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 13, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 16, page 16, de ce qui suit :

« sable veille à la tenue d'une consultation publique sur les »

Motion n° 14 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 14, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 42, page 17, de ce qui suit :

« susceptible ou non, compte tenu de la mise en »

Motion n° 15 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 14, soit modifié

a) par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 7, page 18, de ce qui suit :

“(2) Before issuing the environmental assess-”

(b) by adding after line 16 on page 18 the following:

“(3) The Minister shall not issue the environmental assessment decision statement before the 30th day after the inclusion on the Internet site of

(a) notice of the commencement of the environmental assessment;

(b) a description of the scope of the project;

(c) where the Minister, under paragraph 21.1(1)(a), refers a project to the responsible authority to continue a comprehensive study,

(i) notice of the Minister's decision to so refer the project, and

(ii) a description of the factors to be taken into consideration in the environmental assessment and of the scope of those factors or an indication of how such a description may be obtained; and

(d) the comprehensive study report that is to be taken into consideration by a responsible authority in making its decision under subsection 37(1) or a description of how a copy of the report may be obtained.”

Motion No. 16 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 18, be amended by replacing, in the French version, lines 33 to 41 on page 20 with the following:

“(3) L'autorité responsable qui prend la décision visée à l'alinéa (1)b) à l'égard d'un projet est tenue de publier un avis de cette décision dans le registre, et aucune attribution conférée sous le régime de toute autre loi fédérale ou de ses règlements ne peut être exercée de façon à permettre la mise en oeuvre, en tout ou en partie, du projet.”

Motion No. 17 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 18, be amended by adding after line 47 on page 20 the following:

“(4) A responsible authority shall not take any course of action under subsection (1) before the 30th day after the report submitted by a mediator or a review panel or a summary of it has been included on the Internet site in accordance with paragraph 55.1(2)(p).”

Motion No. 18 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 19, be amended by replacing, in the English version, line 26 on page 21 with the following:

“ment measures or for improving the quality”

Motion No. 19 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by replacing, in the English version, lines 16 and 17 on page 26 with the following:

« (2) Before issuing the environmental assess- »

b) par adjonction, après la ligne 15, page 18, de ce qui suit :

« (3) Le ministre ne peut faire la déclaration avant le trentième jour suivant la date à laquelle les documents suivants sont versés au site Internet :

a) l'avis du début de l'évaluation environnementale;

b) la description de la portée du projet;

c) dans le cas où il renvoie, au titre de l'alinéa 21.1(1)a), le projet à l'autorité responsable pour qu'elle poursuive l'étude approfondie :

(i) l'avis de sa décision de renvoyer le projet,

(ii) la description des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description;

d) le rapport de l'étude approfondie sur lequel se fonde la décision de l'autorité responsable au titre du paragraphe 37 (1), ou une indication de la façon d'en obtenir copie. »

Motion n° 16 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 18, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 33 à 41, page 20, de ce qui suit :

« (3) L'autorité responsable qui prend la décision visée à l'alinéa (1)b) à l'égard d'un projet est tenue de publier un avis de cette décision dans le registre, et aucune attribution conférée sous le régime de toute autre loi fédérale ou de ses règlements ne peut être exercée de façon à permettre la mise en oeuvre, en tout ou en partie, du projet. »

Motion n° 17 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 18, soit modifié par adjonction, après la ligne 41, page 20, de ce qui suit :

« (4) L'autorité responsable ne peut prendre une décision dans le cadre du paragraphe (1) avant le trentième jour suivant le versement du rapport du médiateur ou de la commission, ou un résumé du rapport, au site Internet conformément à l'alinéa 55.1(2)p). »

Motion n° 18 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 19, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 26, page 21, de ce qui suit :

« ment measures or for improving the quality »

Motion n° 19 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 16 et 17, page 26, de ce qui suit :

“study, the federal environmental assessment coordinator and, in any other case, the”

Motion No. 20 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by replacing line 18 on page 26 with the following:

“Agency shall ensure that a copy of any”

Motion No. 21 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by replacing lines 37 to 40 on page 28 with the following:

“the Internet site;”

Motion No. 22 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by adding after line 25 on page 29 the following:

“(3) A screening report referred to in paragraph 55.1(2)(k) or a description of how a copy of it may be obtained shall be included in the Internet site not later than the decision referred to in paragraph 55.1(2)(r) that is based on the report, unless otherwise authorized by the Agency.”

Motion No. 23 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 28, be amended by replacing, in the French version, line 46 on page 31 with the following:

« sous le régime de la présente loi que l'Agence »

Motion No. 24 of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), — That Bill C-9, in Clause 30, be amended by replacing, in the French version, line 10 on page 34 with the following:

“domanial visée à l'alinéa a) de la définition de ce terme au”

The debate continued on the motions in Group No. 1.

The question was put on Motions Nos. 1 and 2 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded divisions were deferred.

The question was put on Motion No. 3 and it was agreed to. Accordingly, Motions Nos. 4 to 7, 9, 13, 14, 16, 18, 19, 23 and 24 were also agreed to.

The question was put on Motion No. 8 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 10 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division, which also applies to Motions Nos. 12, 15, 17 and 20 to 22, was deferred.

The question was put on Motion No. 11 and it was agreed to.

#### STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

« study, the federal environmental assessment coordinator and, in any other case, the »

Motion n° 20 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 18 et 19, page 26, de ce qui suit :

« demande et en temps opportun, une copie de tout tel document. »

Motion n° 21 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 41 à 44, page 28, de ce qui suit :

« vent être versés au site Internet; »

Motion n° 22 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par adjonction, après la ligne 26, page 29, de ce qui suit :

« (3) Sauf autorisation contraire de l'Agence, le rapport d'examen préalable ou de l'étude approfondie visé à l'alinéa 55.1(2)(k) — ou une indication de la façon d'en obtenir copie — doit être versé au site Internet avant la décision connexe visée à l'alinéa 55.1(2)(r) ou en même temps qu'elle. »

Motion n° 23 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 28, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 46, page 31, de ce qui suit :

« sous le régime de la présente loi que l'Agence »

Motion n° 24 de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), — Que le projet de loi C-9, à l'article 30, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 10, page 34, de ce qui suit :

« domanial visée à l'alinéa a) de la définition de ce terme au »

Le débat se poursuit sur les motions du groupe n° 1.

Les motions n°s 1 et 2 sont mises aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

La motion n° 3, mise aux voix, est agréée. En conséquence, les motions n°s 4 à 7, 9, 13, 14, 16, 18, 19, 23 et 24 sont aussi agréées.

La motion n° 8 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 10 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal, qui s'appliquera aussi aux motions n°s 12, 15, 17 et 20 à 22, est différé.

La motion n° 11, mise aux voix, est agréée.

#### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

## ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

## DAILY ROUTINE OF BUSINESS

## TABLING OF DOCUMENTS

The Deputy Speaker laid upon the Table, — Document entitled “Report on Plans and Priorities for 2003-2004 of the House of Commons Administration”. — Sessional Paper No. 8520-372-91.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Alan Tonks (Parliamentary Secretary to the Minister of the Environment) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— Nos. 372-0657, 372-0701, 372-0882 and 372-0996 concerning Bangladesh. — Sessional Paper No. 8545-372-19-05;

— No. 372-0877 concerning childhood development programs. — Sessional Paper No. 8545-372-76-01;

— No. 372-1001 concerning children's rights. — Sessional Paper No. 8545-372-43-03;

— No. 372-1160 concerning Algeria. — Sessional Paper No. 8545-372-78-01;

— No. 372-1162 concerning the Employment Insurance program. — Sessional Paper No. 8545-372-29-06.

## INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Cauchon (Minister of Justice), seconded by Mr. Manley (Minister of Finance), Bill C-32, An Act to amend the Criminal Code and other Acts, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

## PRESENTING REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS

Pursuant to Standing Order 34(1), Mr. Lincoln (Lac-Saint-Louis) presented the Report of the Canadian delegation of the Canada-Europe Parliamentary Association (OSCE) to the Second Winter Session of the Organization for Security and Cooperation in Europe Parliamentary Assembly (OSCE PA), held in Vienna, Austria, on February 20 and 21, 2003. — Sessional Paper No. 8565-372-61-02.

## PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Comuzzi (Thunder Bay—Superior North), from the Standing Committee on Transport, presented the Second Report of the Committee, “An Industry in Crisis: Safeguarding the Viability of the Canadian Airline Industry”. — Sessional Paper No. 8510-372-64.

## QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

## AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le Vice-président dépose sur le Bureau, — Document intitulé « Rapport sur les plans et priorités pour 2003-2004 de l'Administration de la Chambre des communes ». — Document parlementaire n° 8520-372-91.

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n<sup>os</sup> 372-0657, 372-0701, 372-0882 et 372-0996 au sujet du Bangladesh. — Document parlementaire n° 8545-372-19-05;

— n° 372-0877 au sujet des programmes de développement de l'enfance. — Document parlementaire n° 8545-372-76-01;

— n° 372-1001 au sujet des droits des enfants. — Document parlementaire n° 8545-372-43-03;

— n° 372-1160 au sujet de l'Algérie. — Document parlementaire n° 8545-372-78-01;

— n° 372-1162 au sujet du régime d'assurance-emploi. — Document parlementaire n° 8545-372-29-06.

## DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Cauchon (ministre de la Justice), appuyé par M. Manley (ministre des Finances), le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

## PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Conformément à l'article 34(1) du Règlement, M. Lincoln (Lac-Saint-Louis) présente le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe (OSCE) à la deuxième réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE), tenue à Vienne (Autriche) les 20 et 21 février 2003. — Document parlementaire n° 8565-372-61-02.

## PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord), du Comité permanent des transports, présente le deuxième rapport de ce Comité, « Une industrie en crise : Comment préserver la viabilité de l'industrie canadienne du transport aérien ». — Document parlementaire n° 8510-372-64.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 17 to 19 and 21*) was tabled.

#### PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Lincoln (Lac-Saint-Louis), six concerning pornography (Nos. 372-1418 to 372-1423) and one concerning stem cell research (No. 372-1424);

— by Mr. Sorenson (Crowfoot), one concerning marriage (No. 372-1425).

#### QUESTIONS ON ORDER PAPER

Mr. Tonks (Parliamentary Secretary to the Minister of the Environment) presented the answer to question Q-167 on the Order Paper.

Pursuant to Standing Order 39(7), Mr. Tonks (Parliamentary Secretary to the Minister of the Environment) presented the return to the following question made into an Order for Return:

Q-103 — Mr. Cummins (Delta—South Richmond) — With regard to programs and all other special expenditures for aboriginals in Delta—South Richmond, what was the total expenditure by department for fiscal years (i) 2000-2001, (ii) 2001-2002, (iii) thus far in 2002-2003 for each band or aboriginal organization? — Sessional Paper No. 8555-372-103.

#### GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration at report stage of Bill C-9, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, as reported by the Standing Committee on Environment and Sustainable Development with amendments.

##### *Group No. 2*

Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Owen (Secretary of State (Western Economic Diversification) (Indian Affairs and Northern Development)), moved Motion No. 25, — That Bill C-9, in Clause 31, be amended by replacing lines 29 to 42 on page 37 with the following:

“31. Section 62 of the Act is amended by striking out the word “and” at the end of paragraph (d) and by replacing paragraph (e) with the following:

(e) to promote, monitor and facilitate compliance with this Act and the regulations;

(f) to promote and monitor the quality of assessments conducted under this Act;

(g) to ensure an opportunity for timely public participation in the environmental assessment process; and

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n<sup>os</sup> 17 à 19 et 21*) est déposé.

#### PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M. Lincoln (Lac-Saint-Louis), six au sujet de la pornographie (n<sup>os</sup> 372-1418 à 372-1423) et une au sujet de la recherche sur les cellules souches (n<sup>o</sup> 372-1424);

— par M. Sorenson (Crowfoot), une au sujet du mariage (n<sup>o</sup> 372-1425).

#### QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement) présente la réponse à la question Q-167 inscrite au Feuilleton.

Conformément à l'article 39(7) du Règlement, M. Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement) présente la réponse à la question suivante, transformée en ordre de dépôt de documents :

Q-103 — M. Cummins (Delta—South Richmond) — En ce qui a trait aux programmes et aux autres dépenses spéciales concernant les autochtones de Delta—South Richmond, quel a été le total des déboursés effectués, par ministère, pendant les années (i) 2000-2001 et (ii) 2001-2002, (iii) jusqu'à date en 2002-2003 pour chacune des bandes ou des organisations autochtones? — Document parlementaire n<sup>o</sup> 8555-372-103.

#### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, dont le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a fait rapport avec des amendements.

##### *Groupe n<sup>o</sup> 2*

M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)), propose la motion n<sup>o</sup> 25, — Que le projet de loi C-9, à l'article 31, soit modifié par substitution, aux lignes 26 à 41, page 37, de ce qui suit :

« 31. L'alinéa 62e) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

e) de promouvoir, de surveiller et de faciliter l'observation de la présente loi et de ses règlements;

f) de promouvoir et de contrôler la qualité des évaluations effectuées sous le régime de la présente loi;

g) de veiller à ce que le public ait la possibilité de participer au processus d'évaluation environnementale en temps opportun;

(h) to engage in consultation with aboriginal peoples on policy issues related to this Act.”

Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Owen (Secretary of State (Western Economic Diversification) (Indian Affairs and Northern Development)), moved Motion No. 26, — That Bill C-9, in Clause 32, be amended

(a) by replacing, in the English version, lines 3 and 4 on page 38 with the following:

“the end of paragraph (b), by adding the word “and” at the end of paragraph (c) and by adding the following after paragraph (c):”

(b) by replacing lines 7 to 11 on page 38 with the following:

“this Act.”

Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Owen (Secretary of State (Western Economic Diversification) (Indian Affairs and Northern Development)), moved Motion No. 27, — That Bill C-9, in Clause 34, be amended by replacing line 12 on page 39 with the following:

“34. The provisions of this Act, other than section 32.1, come into”

Debate arose on the motions in Group No. 2.

The question was put on Motion No. 25 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 26 and it was agreed to.

The question was put on Motion No. 27 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Pursuant to Standing Order 76.1(8), the House proceeded to the taking of the deferred recorded divisions.

Pursuant to Standing Order 45, the recorded divisions were further deferred until Tuesday, April 29, 2003, at the expiry of the time provided for Government Orders.

#### PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 12:45 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Item No. 1 in the order of precedence, standing in the name of Mr. Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore), was called and, not having been proceeded with, in accordance with Standing Order 42(1), was dropped to the bottom of the order of precedence the Order Paper.

#### RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table as follows:

— by Mr. McCallum (Minister of National Defence) — Report of the Military Police Complaints Commission for the year 2002, pursuant to the National Defence Act, S.C. 1998, c. 35, s. 82. —

h) de tenir des consultations avec les peuples autochtones au sujet des questions de politique liées à la présente loi. »

M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)), propose la motion n° 26, — Que le projet de loi C-9, à l'article 32, soit modifié

a) par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 3 et 4, page 38, de ce qui suit :

« the end of paragraph (b), by adding the word “and” at the end of paragraph (c) and by adding the following after paragraph (c): »

b) par suppression des lignes 7 à 10, page 38.

M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)), propose la motion n° 27, — Que le projet de loi C-9, à l'article 34, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 39, de ce qui suit :

« 34. Les dispositions de la présente loi, à l'exception de l'article 32.1, »

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 2.

La motion n° 25 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 26, mise aux voix, est agréée.

La motion n° 27 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, la Chambre aborde les votes par appel nominal différés.

Conformément à l'article 45 du Règlement, les votes par appel nominal sont de nouveau différés jusqu'au mardi 29 avril 2003, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

#### AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 12 h 45, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

L'affaire n° 1 dans l'ordre de priorité, inscrite au nom de M. Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore), est appelée et, n'ayant pas été abordée, conformément à l'article 42 (1) du Règlement, elle est reportée au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

#### ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis au Greffier de la Chambre sont déposés sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. McCallum (ministre de la Défense nationale) — Rapport de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire pour l'année 2002, conformément à la Loi sur la défense



Sessional Paper No. 8560-372-733-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs*)

— by Mr. Collenette (Minister of Transport) — Reports of the Atlantic Pilotage Authority for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the Access to Information Act and to the Privacy Act, R. S. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2). — Sessional Paper No. 8561-372-713-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights*)

— by Mr. Manley (Minister of Finance) — Response of the government, pursuant to Standing Order 109, to the First Report of the Standing Committee on Public Accounts (Chapter 13 of the December 2001 Report of the Auditor General of Canada — Heating fuel rebate) (Sessional Paper No. 8510-372-7), presented to the House on Tuesday, November 26, 2002. — Sessional Paper No. 8512-372-7.

#### ADJOURNMENT

At 12:46 p.m., the Deputy Speaker adjourned the House until Monday, April 28, 2003, at 11:00 a.m., pursuant to Standing Orders 28(2) and 24(1).

nationale, L.C. 1998, ch. 35, art. 82. — Document parlementaire n° 8560-372-733-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants*)

— par M. Collenette (ministre des Transports) — Rapports de l'administration de pilotage de l'Atlantique pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, L. R. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2). — Document parlementaire n° 8561-372-713-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la justice et des droits de la personne*)

— par M. Manley (ministre des Finances) — Réponse du gouvernement, conformément à l'article 109 du Règlement, au premier rapport du Comité permanent des comptes publics (chapitre 13 du rapport du Vérificateur général du Canada de décembre 2001 — Allocation pour frais du coût de chauffage) (document parlementaire n° 8510-372-7), présenté à la Chambre le mardi 26 novembre 2002. — Document parlementaire n° 8512-372-7.

#### AJOURNEMENT

À 12 h 46, le Vice-président ajourne la Chambre jusqu'au lundi 28 avril 2003, à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24 (1) du Règlement.